



Section Trésor Landes

"HARMONISATION" DES PRIMES ENTRE LE TRÉSOR ET LES IMPOTS

Filière Gestion Publique : BARÈME AU 1ER JANVIER 2009

Vous trouverez ci dessous les barèmes applicables à partir de Janvier 2009. Rappelons que l'harmonisation sera étalée sur 3 ans sauf pour les agents rejoignant la filière fiscale, dont l'harmonisation sera immédiate mais dont nous n'avons pas connaissance du barème.

Les montants indiqués le sont pour l'année, il convient donc de les diviser par 12 et de tenir compte des temps partiels.

Sont exclus au Trésor : les comptables, les huissiers, les agents commissionnés, les personnels de la redevance, les agents des centres d'encaissement.

Nous n'avons pas eu connaissance des barèmes applicables aux informaticiens... vont ils en être exclus ? Les agents d'atelier de façonnage bénéficiant de 173,10 €. La situation des ERD et des agents mis à disposition est renvoyée à des groupes de travail.

INSPECTEUR . 12ème échelon 485,72 € . 11ème échelon 485,72 € . 10ème échelon 209,74 € . 9ème échelon 272,91 € . 8ème échelon 272,91 € . 7ème échelon 328,61 € . 6ème échelon 328,61 € . 5ème échelon 362,52 € . 4ème échelon 362,52 € . 3ème échelon 373,29 € . 2ème échelon 373,29 € . 1er échelon 373,29 €	CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR Pour tous les échelons : 427,66 €	CONTRÔLEUR DE 1ERE CLASSE Pour tous les échelons : 405,10 €	CONTRÔLEUR DE 2EME CLASSE . 13ème échelon 429,69 € . 12ème échelon 429,69 € . 11ème échelon 429,69 € . 10ème échelon 429,69 € . 9ème échelon 429,69 € . 8ème échelon 429,69 € . 7ème échelon 391,10 € . 6ème échelon 391,10 € . 5ème échelon 391,10 € . 4ème échelon 391,10 € . 3ème échelon 391,10 € . 2ème échelon 391,10 € . 1er échelon 391,10 €
A A P DE 1ERE CLASSE A T PRINCIPAL 1ERE Classe - Échelle 6. Pour tous échelons : 202,87 €	A A P 2EME CLASSE A T PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - Échelle 5 Pour tous échelons : 202,87 €	A A DE 1ERE CLASSE A T DE 1ERE CLASSE - Échelle 4 Pour tous échelons : 200,90 €	A A DE 2EME CLASSE A T DE 2EME CLASSE - Échelle 3 Pour tous échelons : 199,92 €

La CGT dénonce cette harmonisation au moindre coût et demande à minima de revenir aux propos initiaux du Ministre, d'une harmonisation par le haut .

La CGT, en Février, a été la seule organisation syndicale à ne pas valider les décisions du Ministre ! Ses analyses de l'époque sont confirmées. Cette harmonisation est une vaste tromperie qui exclut nombre d'agents et ne répond nullement à la nécessaire reconnaissance des qualifications des agents.

Le régime indemnitaire actuel résulte de luttes sociales qui ont pris en compte des situations particulières. En procédant ainsi, la DGFIP tente de les remettre en cause. Alors, seule, la mobilisation des personnels peut imposer d'autres choix !

La CGT proposera aux agents « oubliés » de se mobiliser,

des le 29 janvier soyons tous dans l'action, tous en grève et tous aux manifestations.